

## **COMPTE RENDU**

### **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Ministère espagnol de l'environnement et du milieu rural et marin**

**Madrid, le 8 septembre 2009**

Président : Sam Lambourn

Rapporteurs : Alexandre Rodríguez  
Kristel Adriaenssens

#### **1. Mot de bienvenue**

Monsieur le président, Sam Lambourn, souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Aucune absence n'a été communiquée.

Il est signalé que les représentants suivants remplacent les représentants titulaires pour le compte de leurs organisations respectives :

- \* Lloyd Austin en remplacement de Kara Brydson (RSPB Scotland)
- \* Ted Breslin en remplacement de Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen Organization)
- \* Caroline Gamblin en remplacement d'André Gueguen (CNPMEM)
- \* Louize Hill en remplacement d'Iwan Ball (WWF)
- \* Gavin Power en remplacement de Gerard O'Flynn (FPO Sud-ouest irlandais)
- \* Julie Staines en remplacement de Brendan Price (Irish Seal Sanctuary)

Le président souhaite également la bienvenue à Kenneth Patterson de la DG MARE de la Commission européenne. La liste des participants est détaillée en annexe I.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

#### **Adoption du compte rendu de la dernière réunion (21 avril 2009)**

Le compte rendu de la réunion est adopté en totalité sans modifications.

**Mise à jour des actions accordées lors de la dernière réunion** : Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) informe les membres sur la progression des actions décidées lors de la réunion précédente (voir annexe II)

## 2. Rapport des groupes de travail

### Groupe de travail 1

Le président du Groupe de travail 1, Bertie Armstrong, présente un bref aperçu des résultats du groupe de travail et demande au comité exécutif d'approuver ce qui suit :

- une communication du CCR-EOS fournissant des recommandations à la Commission européenne en réponse à sa communication sur les possibilités de pêche pour 2010
- un bref exposé du CCR-EOS sur le développement d'un plan de gestion à long terme (PGLT) pour l'églefin d'Écosse de l'Ouest
- une lettre aux administrations du Royaume-Uni et d'Irlande à l'objet du calendrier des enquêtes concernant la baudroie en zone VIa
- le besoin d'un groupe d'approche sur les réseaux AMP/Natura 2000

Les membres soumettent ces sujets à discussion et conviennent ce qui suit :

Concernant la recommandation du CCR-EOS sur la communication de la Commission à propos des possibilités de pêche pour 2010, les membres considèrent qu'une révision ou « épuration » des versions anglaise et française est nécessaire. Il est également suggéré qu'un paragraphe soit inclus exposant les difficultés auxquelles les CCR s'exposent dans leurs efforts pour satisfaire la demande de la Commission que chaque action ou argument contenu dans la communication soit appuyé par une recommandation et des preuves scientifiques. À l'appui de ces légères modifications, il est convenu que la recommandation du CCR-EOS soit immédiatement transmise à la Commission.

Quant au PGLT sur l'églefin de l'Écosse de l'Ouest, les membres ratifient le contenu du compte-rendu de réunion du groupe d'approche tenue à Aberdeen le 3 juillet. Il est accordé que Bertie Armstrong rédige un projet de lettre à la Commission exposant les principales propositions et conclusions contenues dans ce compte-rendu. Cette lettre devrait également contenir une mention spéciale sur le fait que la flotte espagnole n'est soumise à aucun quota pour cette espèce qui, par ailleurs ne fait pas partie de ses objectifs ou cible de pêche, et que par conséquent elle ne devrait pas faire l'objet de restrictions ou de limitations de l'effort de pêche et d'accès à cette zone.

Il est convenu que cette soit diffusée en premier lieu par email parmi le Groupe de travail 1, puis auprès des membres du comité exécutif pour leur approbation avant d'être soumise à la Commission. Une note supplémentaire demandant à la France et l'Irlande de fournir les résultats des campagnes d'observation printanières devrait être jointe à cette lettre.

Le représentant de la Commission a informé les participants que l'avis final du CIEM, en réponse à la demande de la Commission d'évaluer les règles proposées de contrôle de captures pour la mise en œuvre d'un plan de gestion à long terme pour l'églefin à l'Ouest de l'Ecosse, sera adopté par le Conseil Assesseur du CIEM vers le mois de décembre.

Concernant la lettre sur la baudroie, le comité exécutif convient qu'elle devrait être envoyée telle quelle à la Commission.

Pour finir, le Comité exécutif est d'avis que la création du groupe d'approche sur les AMP/Natura 2000 devrait être repoussée jusqu'à ce qu'une consultation formelle sur les sites offshore puisse avoir lieu, dans l'intérêt général d'un certain nombre de membres du CCR-EOS provenant de divers états membres. Il est convenu d'interroger la Commission sur une mise à jour des AMP les plus importants et sur le calendrier de consultation des parties prenantes.

**Décision :** *La présidence et le secrétariat du GT1 doivent modifier légèrement la recommandation sur les possibilités de pêche, convenir du contenu d'une lettre à partir du compte-rendu de réunion du groupe d'approche sur l'églefin, faire une dernière mise au point de la lettre destinée aux administrations du Royaume-Uni et d'Irlande concernant le calendrier d'enquêtes sur la baudroie, et envoyer toutes les communications précédentes à la Commission le plus tôt possible.*

### Groupe de travail 2

Le président du Groupe de travail 2, Hugo González, présente un bref aperçu des résultats du groupe de travail et demande au comité exécutif d'approuver les publications et/ou actions suivantes :

- formulation d'une opinion conjointe CCR-EOS - CCR-EOA sur la proposition de la CE d'élaborer un PGLT concernant le merlu du nord ;
- lettre à la Commission proposant la création d'un atelier sur les réglementations de la politique commerciale de l'UE ;
- une lettre à la Commission demandant une mise à jour sur le statut de la réglementation de marquage des engins.

Le secrétariat rappelle aux participants qu'étant donné le support unanime des membres du comité exécutif au projet et dans un souci de rapidité et d'efficacité, l'opinion conjointe CCR-EOS – CCR-EOA sur le merlu nord a été soumise à la Commission, au Parlement européen et aux états membres le 25 août dernier.

Le secrétariat éclaire que le document avait été ratifié par procédure électronique par les membres du groupe d'approche et ceux du comité exécutif du CCR- EOS et CCR-EOA. Les membres avaient ratifié formellement et accepté cette procédure. Le document d'opinion conjointe, tel qu'envoyé, est disponible dans la section de publications du site Web du CCR-EOS.

Quant à marche à suivre proposée pour le cabillaud de la mer Celtique, Lorcan O'Cinnéide et Jacques Pichon informent les membres des raisons qui ont retardé la présentation par l'AEOP d'une proposition de plan de gestion pour le cabillaud de la mer Celtique.

Ce processus s'est révélé difficile, et s'est compliqué à cause du lancement inattendu d'une réglementation proposée par la Commission qui n'a laissé que peu de temps au groupe pour soumettre ses commentaires. Les deux membres expriment leur inquiétude sur le domaine d'application (toute la zone VII) et le contenu de la réglementation proposée par la Commission. La proposition actuelle est pratiquement calquée sur celle que CCR a dû rejeter l'année dernière et continue d'avoir des implications potentielles sur le déplacement de l'effort vers la mer Celtique. Le besoin de trouver un équilibre entre les objectifs biologiques et socio-économiques est souligné. Par conséquent, tout règlement futur devrait refléter la réalité des activités halieutiques (métiers) plutôt que d'être orienté sur les navires, et permettre aux flottes actuelles de travailler tout en contribuant à la reconstitution des stocks de cabillaud.

Les représentants de la flotte espagnole réaffirment qu'ils n'accepteront aucune réduction des seuils d'effort de pêche pour leur flotte dans les zones VIIIf et VIIg, puisqu'ils n'ont ni quota ni cible et qu'ils ne pêchent pas le cabillaud. Ils rappellent la réunion où la flotte espagnole s'est vue accorder des jours de pêche supplémentaires dans les zones VIIIf et VIIg dû au traité d'adhésion de l'Espagne à l'UE et à la réglementation de l'effort de pêche actuellement en vigueur. La délégation espagnole veut conserver ses droits d'accès historiques et ses possibilités de pêche dans ces zones pour d'autres espèces.

Il est convenu qu'il s'agit d'un point d'information, et que l'AEOP devrait faire parvenir son opinion finale au groupe de travail 2 dès qu'elle sera prête, afin de former une opinion qui puisse être présentée au comité exécutif pour approbation.

Concernant la lettre sur les réglementations de la politique commerciale de l'UE pour les produits de la pêche, le secrétariat rappelle aux participants qu'une lettre a été envoyée à l'ACFA le 22 avril demandant leur soutien pour rédiger une requête conjointe à la Commission en vue d'organiser un atelier à l'échelle européenne sur les initiatives de marché liées au Règlement (CE) n° 744/2008.

L'ACFA a manifesté son soutien dans une lettre datée du 19 juin. Il est convenu que cette requête devrait être renforcée par une lettre supplémentaire adressée directement à la Commission.

La lettre sur le statut actuel et l'orientation de la réglementation de marquage des engins de pêche est adoptée sans aucune modification et il est convenu de l'envoyer immédiatement à la Commission.

**Décision :** *La présidence et le secrétariat du GT2 doivent apporter les amendements nécessaires à la lettre demandant la création d'un atelier sur les initiatives de politique commerciale et l'envoyer, avec la lettre sur la réglementation du marquage des engins, à la Commission dans les plus brefs délais.*

### Groupe de travail 3

Le président du Groupe de travail 3, Daniel Lefèvre, présente un bref aperçu des résultats du groupe de travail et demande au comité exécutif d'approuver ce qui suit :

- un protocole d'accord sur la taille minimum des prises débarquées (MLS) de coquille St Jacques dans les sous-zones VIId et VIIe ;
- une révision du PGLT pour la sole zone VIIe ;
- une lettre à la Commission concernant une information scientifique de meilleure qualité sur l'état des stocks et les taux de survie aux rejets pour les stocks de cabillaud VIId, pocheteau, raie et carrelet.

Concernant la taille minimum des prises débarquées (MLS) de coquille St Jacques dans les subdivisions VIId et VIIe, les membres du comité exécutif ratifient le protocole d'accord ébauché par Jim Portus (en collaboration avec Daniel Lefèvre et Luc Corbisier) avec une seule petite modification : aux points 8 et 9, le mot « poisson » est remplacé par « coquille St Jacques ». La raison est que la demande concerne le traitement à part de la coquille St Jacques, et non pas de tous les poissons capturés dans cette zone. Avec cette modification, il est convenu qu'il faut envoyer le mémorandum sous la forme d'une opinion du CCR-EOS.

Quand à la révision du PGLT de la sole VIIe, Jim Portus résume l'opinion soumise par le CCR-EOS le 31 juillet et la réponse reçue de la Commission les 21 août (ces deux documents sont disponibles sur le site Web du CCR-EOS). En termes généraux, la Commission a accepté la recommandation du CCR-EOS de suspendre le PGLT actuellement en vigueur dû à l'abandon de la recommandation du CIEM.

Les membres conviennent que des consultations supplémentaires vont être amorcées avec le CSTEP et que le groupe de travail 3 apportera ses commentaires à un rapport récent du CSTEP à ce sujet. Les membres du comité exécutif affirment que, quoiqu'il en soit, une approche progressive vers un taux  $F=0,27$  devrait être adoptée afin d'atténuer l'impact socio-économique négatif sur les communautés de pêche impliquées dans cette pêcherie. Une opinion devrait être adoptée par procédure électronique avant la fin de l'année, puis jointe à la recommandation du CCR-EOS sur les TAC et les efforts de pêche pour 2010.

Relatif à la lettre de demande d'information scientifique de meilleure qualité sur les taux de survie aux rejets pour les stocks de cabillaud, pocheteau, raie et carrelet zone VIIId, il est convenu de traduire la lettre en anglais et en espagnol et de la faire circuler après la réunion pour une étude en détail suivie de commentaires avant de l'envoyer à la Commission.

Enfin, le président du GT3 conclue en informant le comité exécutif des sujets prioritaires à soumettre au débat lors de prochaines réunions du GT3 : aspects environnementaux de la gestion des pêcheries (sites AMP/Natura 2000, établissement et mise en place de fermes éoliennes et d'industries extractives, ...) et problèmes relatifs aux MTC et aux rejets de cabillaud dans les subdivisions VIIId VIIe

**Décision :** *Le secrétariat va immédiatement envoyer le mémorandum concernant la MLS de la coquille St- Jacques à la Commission. En cas d'accord, le secrétariat va envoyer la lettre demandant une amélioration de la qualité des recommandations scientifiques sur les taux de survie aux rejets des stocks de cabillaud, pocheteau, raie et carrelet en zone VIIId à la Commission.*

#### Groupe de travail 4

Le président du Groupe de travail 4, Lorcan O'Cinnéide, présente un bref aperçu des résultats du groupe et, en particulier, les deux points suivants :

- proposition de création d'un atelier sur la collaboration science-industrie dans la révision des stocks de Mer d'Irlande ;
- proposition de création d'un atelier sur la gestion de l'aiguillat.

Concernant la proposition de créer un atelier de révision des stocks de Mer d'Irlande, le président du GT4 constate une inquiétude généralisée sur des problèmes pratiques que posent certains stocks concernés.

Le président du GT4 informe les participants du fait que, puisque le CCR-EOS dispose des fonds nécessaires pour créer un groupe d'approche supplémentaire avant la fin de l'exercice financier, la réunion se tiendra à Belfast le 30 septembre. Les principaux sujets de discussion de cette réunion auront trait au cabillaud et à la langoustine, mais certains stocks (tels que l'églefin, la sole, le merlan et l'aiguillat) également important pourront également faire l'objet d'une étude.

Le président du GT4 informe le comité exécutif des négociations qui ont eu lieu pendant l'été au sujet de l'organisation du groupe d'approche, et qui ont permis de fixer le siège de la réunion et les principaux participants de la communauté scientifique et industrielle. Le secrétariat est d'avis de diffuser un email contenant toutes les informations pertinentes (programme de travail détaillé, documents de travail, etc.) concernant cette réunion immédiatement après la clôture du comité exécutif. Cette information sera également disponible sur le site Web. Un appel à intérêt sera lancé auprès des membres souhaitant participer à la réunion.

Concernant la langoustine, les membres du comité exécutif expriment leurs inquiétudes au sujet de la nature de la recommandation scientifique et les divergences d'opinion entre les scientifiques sur les méthodologies utilisées pour élaborer ladite recommandation. Les membres sont en désaccord avec la proposition de la Commission de fixer  $F_{msy}$  à 0,1, car ils considèrent que cette valeur va bien au-delà de la valeur  $F$  nécessaire à la conservation du stock.

Hugo González indique qu'il y a un problème commun sur d'autres zones, et que les représentants espagnols vont soumettre une proposition de fermetures spatio-temporelles de la partie nord du Porcupine Bank à discussion lors de la prochaine réunion du GT2.

Le représentant de la Commission, Ken Patterson, demande au CCR-EOS d'émettre une recommandation sur les mesures spatiales proposées de gestion de la langoustine de manière séparée pour la zone VII.

**Décision :** *La présidence et le secrétariat du GT4 s'engagent à : travailler en étroite collaboration pour finaliser l'organisation du groupe d'approche sur la révision et la gestion future des pêcheries en mer d'Irlande, fournir les résultats de cette réunion aux membres en bonne et due forme, rédiger une lettre concernant l'opinion du CCR-EOS sur la gestion de la langoustine en zone VII, qui comprendra également un commentaire sur toutes les propositions contenues dans la recommandation générale émise pour la zone VII.*

### **3. Comptes rendus des membres sur les réunions non-CCR auxquelles ils ont participé au nom du CCR-EOS :**

- Séminaire CE sur l'état des stocks européens (Bruxelles, 23/07/2009) :  
Étant donné que l'auteur du rapport est absent, les membres sont invités à lire le rapport complet disponible sur le site Web.

- Mise à jour du projet GEPETO  
Le président du CCR-EOA (Victor Badiola) présente un résumé de ce projet mené dans le cadre du programme transnational Arc Atlantique. Les principaux objectifs de ce projet ont été expliqués, ainsi que les partenaires impliqués. On a souligné que le financement est assuré par les administrations nationales et régionales de France, Espagne et Portugal. La première étape de ce projet serait d'élaborer un « Atlas des pêches » similaire à celui qu'a développé IFREMER comprenant toutes les activités maritimes (y compris les activités halieutiques) des pêcheries côtières françaises. Il est expliqué que les aspects commerciaux ne seront pas inclus dans ce projet. La brochure du projet est disponible sur le site Web du CCR-EOS.

Les membres du comité exécutif considèrent qu'il s'agit d'un projet intéressant et le secrétariat rappelle aux participants que le CCR-EOS a déjà accepté la requête du CCR-EOA de collaborer à ce projet en tant que partenaire associé.

Pourtant, la collaboration du CCR-EOS se limitait en principe exclusivement au développement d'un PGLT pour le merlu du nord (WP5) au cas où cette pêcherie serait choisie comme pêche pilote pour étude. Par ailleurs, le secrétariat met l'accent sur le fait que le CCR-EOS ne recevra aucun fond pour financer ce projet et que, le cas échéant, les frais encourus (c'est-à-dire le remboursement des frais de participation des membres aux réunions) seront directement imputés sur le budget de l'année correspondante, en ligne avec le programme de travail du CCR-EOS.

Finalement, le représentant de la Commission indique au comité exécutif qu'un projet tel que GEPETO ne serait pas formellement autorisé à fournir des recommandations sur la gestion des pêches à la Commission ou aux états membres. L'émission de recommandations à la Commission doit s'effectuer au travers des organismes de conseil établis en vertu des lois communautaires, tels que l'ACFA, les CCR ou le CSTEP.

#### 4. Réforme de la PCP : progrès faits à ce jour et calendrier des réunions futures

##### - Développement de la recommandation du CCR-EOS : délais nécessaires

Le président du groupe de travail horizontal sur la réforme de la PCP (Lorcan O’Cinnéide) informe le comité exécutif sur les délibérations de la première réunion du CCR-EOS à ce sujet, tenue à Paris le 10 juillet. Il est souligné qu’un temps considérable est consacré à la discussion du processus et à l’identification des domaines clé à inclure dans la recommandation future du CCR-EOS. Ce processus laborieux fait preuve, en contrepartie, d’une grande utilité et il est nécessaire pour atteindre le consensus permettant l’élaboration d’une recommandation fiable.

Le secrétariat informe le comité exécutif que le rapport ébauché par Barrie Deas a déjà été envoyé au groupe d’approche et aux membres du comité exécutif pour étude et qu’une fois approuvée, la version finale sera téléchargée vers le site Web du CCR-EOS avant fin septembre<sup>1</sup>. En relation avec ce rapport, Lloyd Austin (RSPB) demande d’effacer la référence spécifique au modèle tripartite de décentralisation de la prise de décision présentée par Barrie Deas. Il est convenu que la formulation de ce point devrait rester ouverte afin de permettre de soumettre plusieurs modèles valables au débat. Le comité exécutif soutien cette demande et convient qu’il faut discuter en détail tous les modèles alternatifs possibles sur le forum du site du CCR-EOS et lors de réunions futures.

Il est accordé à l’unanimité qu’une réunion de suivi sur la réforme de la PCP devrait avoir lieu en Octobre. Le secrétariat accepte d’étudier des dates possibles proches de l’assemblée générale à venir. Pendant ce temps, le sujet doit être débattu dans cadre du forum interactif auquel tous les membres du CCR-EOS ont accès sur le site Web.

Le secrétariat invite les membres à s’inscrire au forum et à utiliser cet outil pour soumettre leur point de vue et télécharger leurs propres documents.

Le président propose de rédiger un document de discussion visant à centrer le débat sur une série de problèmes clé. Le secrétariat garantit que ce document sera mis à la disposition des membres avant la réunion de suivi prévue en octobre.

**Décision :** *Le secrétariat convient de : explorer les dates possibles, proches de la prochaine réunion de l’assemblée générale, pour la réunion de suivi ; faire le nécessaire pour que cette réunion puisse avoir lieu ; et rédiger et diffuser un document de discussion avant la réunion.*

---

<sup>1</sup> Lien direct :

[http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC\\_REPORT\\_HORIZONTAL\\_WG\\_REFORM\\_CFP\\_PARIS\\_100709\\_EN.pdf](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC_REPORT_HORIZONTAL_WG_REFORM_CFP_PARIS_100709_EN.pdf)

- Ateliers CCR conjoints sur la gouvernance au sein de la PCP :

Bertie Armstrong informe le comité exécutif des termes de référence et des dispositions prises pour cet atelier. Il confirme que l'atelier sera organisé par 5 CCR (y compris le CCR-EOS) et sponsorisé conjointement par le ministère de l'environnement britannique et l'exécutif écossais. La réunion devrait se tenir à Édimbourg (Écosse) les 4 et 5 novembre prochains. Un avant-projet de programme, actuellement en phase d'élaboration, sera présenté et téléchargé vers le site Web du CCR-EOS avant fin septembre<sup>2</sup>.

**5. Récapitulatif des activités de l'Agence communautaire pour le contrôle de la pêche (ACCP) en 2009 et programme de travail provisoire pour 2010.**

Récapitulatif des activités de l'ACCP en 2009

Pedro Galache, chef de l'unité de Coordination opérationnelle de l'ACCP résume les activités et les résultats des plans de développement conjoints (PDC) et des inspections conduites par l'ACCP dans les eaux occidentales (Écosse de l'Ouest et Mer d'Irlande) en 2009. L'accent est mis sur le fait que l'objectif principal de l'Agence et de travailler en étroite collaboration avec les CCR sur le long terme pour renforcer, dans les eaux européennes, la culture de conformité à l'application uniforme des lois de la CE. Les participants sont informés de la disponibilité des rapports annuels complets de chaque PDC sur le site Web de l'ACCP. Le secrétariat convient de faire circuler la présentation de l'ACCP par email parmi tous les membres du comité exécutif.

Programme de travail provisoire pour 2010

M Galache présente une version provisoire du programme de travail de l'ACCP pour 2010. Ce programme sera révisé lors de la réunion de l'organisme consultatif le 14 septembre puis formellement adopté par l'organisme administratif en Octobre à la réunion de Vigo. Concernant les eaux occidentales, les domaines clé de travail et les activités prioritaires sont identifiées comme par exemple la pêcherie du cabillaud en Mer du Nord et dans les eaux occidentales. L'ACCP appelle au soutien du CCR-EOS pour améliorer la communication et la divulgation des résultats de ces activités. Le secrétariat convient de diffuser la présentation du programme de travail de l'ACCP par email.

---

<sup>2</sup> Lien direct :

[http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings\\_ENG/Navigation.php?id=372&language=English](http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=372&language=English)

Les représentants du CCR-EOS à l'organisme consultatif, Jacques Pichon et Hugo Gonzalez, font les interventions suivantes :

M Pichon regrette que les domaines d'intérêt du CCR-EOS (par exemple la Manche ouest et la mer Celtique) n'aient pas été inclus dans le programme de travail de l'ACCP. Le représentant de l'ACCP indique aux participants que le mandat de l'ACCP se limite à la mise en place des PDC conformément à la requête de la Commission. Une remarque sur le commentaire de M Pichon sera transmise en retour à l'ACCP.

M González demande de plus amples explications sur le type d'infraction détectée dans les eaux occidentales septentrionales. Le représentant de l'ACCP indique que tous les résultats sont disponibles pour leur consultation sur le site Web de l'ACCP et que les 10 infractions constatées sont principalement de nature administrative. 8 infractions sur 10 se sont produites en mer et 2 au port. Les deux tiers des inspections ont eu lieu au port. Enfin, M Galache remarque que 2009 est la première année de travail de l'ACCP dans les zones CIEM VIa et VIIa et qu'il est nécessaire de peaufiner le calendrier et l'activité des campagnes d'inspection.

Plusieurs membres du comité exécutif soulèvent la question des difficultés pratiques ayant trait au respect par les pêcheurs des 5% de marge de la règle de tolérance. On demande à l'ACCP d'adopter une position ferme sur cette question et d'émettre une recommandation formelle à la Commission concernant les difficultés pratiques constatées, sur le terrain, dans l'application de la conformité à cette règle. L'ACCP rappelle au comité exécutif que le mandat qui leur a été confié était clair et que l'ACCP est chargée de la mise en place des règles et de fournir une assistance aux états membres et à la Commission pour tout ce qui a trait à l'adoption des décisions.

Pour finir, M Galache se réjouit de la possibilité d'un travail conjoint du CCR-EOS et de l'ACCP pour organiser un atelier sur le contrôle et la conformité, dans le but d'identifier et de d'examiner les difficultés spécifiques de l'application des règles de contrôle dans cette zone.

## **6. Questions administratives et budgétaires**

Le secrétariat informe les membres du comité exécutif que les devoirs et responsabilités du secrétaire exécutif du CCR-EOS retombent maintenant sur la personne de Conor Nolan (directeur à l'environnement et au développement des ressources (BIM)/secrétaire exécutif CCR-EOS) avec la collaboration de Padraig Gordon (directeur au développement de la flotte (BIM)/conseiller financier du CCR-EOS).

Les tâches inhérentes au travail quotidien du secrétariat sont maintenant assurées par Conor Nolan, Pdraig Gordon, Alexandre Rodriguez (assistant exécutif – politique et information) et Kristel Adriaenssens (assistant exécutif – administration).

Le secrétaire (Pdraig Gordon) a informé les membres des dernières informations concernant le travail en cours (année 4) et des propositions de budget pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2009 (année 5).

Concernant les dépenses de l'année en cours (année 4), le comité exécutif est informé d'un amendement aux dépenses opérationnelles soumis à la Commission et d'une sous-utilisation probable des fonds disponibles. Quant aux recettes, il souligne que toutes les contributions des membres et des états membres ont été reçues.

Décisions du comité exécutif concernant le budget de l'année 4 :

- accorder l'amendement avec la Commission ;
- lancer un appel d'offre pour les services d'audit de l'exercice à venir (année 5) ;
- préparer une mise à jour des dépenses et un récapitulatif des recettes pour l'assemblée générale.

Quant au budget de l'année 3 (2007-2008), les participants sont informés du montant du déficit qui, sur la demande du secrétariat, a été révisé à la baisse de 36 719 € à 18 505 €.

Le budget du prochain exercice (année 5) du CCR-EOS est présenté aux participants. Il est rappelé au comité exécutif que le budget proposé a été communiqué à ses membres le 16 juin 2009, et que l'élaboration du budget a présenté des difficultés pour les raisons suivantes :

- inclusion d'une provision d'un montant équivalent à la moitié du déficit de l'année 3 (10 000 €) qui s'est traduite par la déduction correspondante des ressources disponibles pour le programme de travail de l'année 5 ;
- augmentation des dépenses opérationnelles ;
- prêt de services d'assistant exécutif – politique et information – par le département espagnol sur le point de finaliser le 31/12/2009.

Dans ce contexte, la proposition de plafonner les frais de déplacement à 300 € s'explique comme un mécanisme de limitation pour rester dans les contraintes budgétaires.

Un membre de l'exécutif remet cette restriction des frais de déplacement en question, dans un contexte d'augmentation substantielle des coûts de personnel et d'opération. L'engagement du BIM d'héberger le secrétariat du CCR-EOS est remis en question en relation avec l'augmentation des coûts opérationnels.

Le secrétariat met en exergue les points suivants :

- le BIM s'engage totalement à héberger le secrétariat du CCR ;
- l'augmentation des coûts opérationnels reflète les taux commerciaux des charges indirectes ;
- l'augmentation des coûts de personnel est la conséquence de la fin de la période de prêt de services d'assistanat exécutif par le ministère espagnol (Alexandre Rodriguez) et de la constitution d'une provision pour pourvoir le poste ;
- en dépit d'une demande formelle aux membres du comité exécutif, aucun commentaire n'a été exprimé concernant le plafonnement des frais de déplacement à 300 € alors que ce point avait été communiqué aux membres les 10, 17 et 24 juin derniers ;
- la plupart des lieux de réunion ont été gracieusement offert au CCR et à meilleur marché pour le déplacement des membres du CCR ;
- les dates des réunions sont communiquées suffisamment à l'avance pour que les membres puissent bénéficier des avantages des frais de réservations anticipés.

Après discussion sur les conséquences du plafonnement des frais de déplacement à 300 € pour certains membres, le comité exécutif prend les décisions suivantes concernant le budget de l'exercice 5 :

- ratifier la proposition budgétaire telle qu'accordée par procédure électronique (16/6/09) afin de pouvoir signer un nouvel accord d'aide financière avec la Commission européenne ;
- instruire le secrétariat pour la mise en place de mesures alternatives concernant le plafonnement des frais de déplacement à 300 € (càd un plafond plus élevé pour les frais de transport, exceptions pour les membres venant de zones éloignées et/ou augmentation des frais d'affiliation) et présenter ces options à examen à l'assemblée générale du 26 octobre 2009.

## 7. Programme de travail pour l'année 5

### - Dates des groupes de travail et comités exécutifs à venir

Le secrétaire (Alexandre Rodriguez) informe les membres du comité exécutif que les dates suivantes sont provisoires et sujettes à des changements en fonction de la disponibilité des salles de réunion et des congés nationaux:

#### 2009

- Assemblée générale annuelle : 28 octobre, Château de Dublin ;
- Atelier CCR conjoint sur la prise de décision au sein de la réforme de la PCP : 3-4 novembre, Édimbourg.

#### 2010

- Comité exécutif : 27 janvier, Paris ;
- Groupes de travail : 2-4 mars, Madrid ;
- Comité exécutif : 14 juin, Madrid ;
- Groupes de travail : 13-15 juillet, Paris ;
- Comité exécutif : 16 septembre, Madrid ;
- Assemblée générale : octobre 2010, Dublin.

**Décision :** *Le secrétariat recueillera les opinions des membres et leur accord sur le programme de travail complet et les dates de réunion proposées pour l'année 5 lors de l'assemblée générale de Dublin.*

### - Appel à intérêt sur les groupes d'approche à convenir pour l'année 5

Le secrétariat informe les participants qu'il y a des fonds disponibles pour organiser 5 groupes d'approche et rembourser le déplacement de 8 membres par réunion. Les services d'interprétariat ne seront fournis que sur demande et de façon désintéressée par les sponsors/bailleurs de fonds. Un appel à intérêt sera lancé prochainement ainsi qu'un formulaire de demande à compléter et à signer par le président du groupe de travail. Le secrétariat encourage les membres à faire part des questions pouvant être traitées au sein des groupes d'approche à leurs présidents de GT respectifs. Il est proposé que la sélection finale des groupes d'approche à créer soit effectuée lors de la réunion du comité exécutif prévue à Paris le 27 janvier 2010. Si des circonstances imprévues ayant trait à l'accomplissement du programme de travail exigeaient une décision anticipée, il est convenu d'utiliser la procédure électronique pour procéder à cette sélection.

**Décision :** *Le secrétariat est chargé de faciliter la procédure de recueil de questions à traiter par les groupes d'approche pour les présenter au comité exécutif prévu le 27 janvier 2010 à Paris.*

- Mise à jour sur les progrès du programme de travail de la Commission

Le secrétariat informe les participants du nouveau programme de travail de la Commission pour le dernier trimestre 2009 et s'engage à diffuser la dernière mise à jour du programme auprès des membres par email dans les prochaines semaines.

- Mise à jour sur d'autres réunions proposées avec le CIEM

Le secrétariat instruit les membres d'un certain nombre de prochaines réunions au sein du CIEM où les CCR sont invités à participer en tant que membres (réunions de benchmarking) ou observateurs (càd lors de la révision des recommandation/processus d'avant-projet). Les invitations aux réunions pouvant intéresser les parties prenantes seront envoyées aux différents CCR. Les appels à intérêts spécifiques pour chaque réunion importante seront transmis à temps aux membres par email.

**Décision :** *Travail conjoint du secrétariat et du CIEM pour s'assurer que tous les membres sont informés à l'avance de toutes les réunions pouvant les intéresser.*

## **8. Gestion des groupes de travail**

Le secrétariat (Alexandre Rodriguez) éclaire deux options en attente pour la gestion des groupes de travail sur les problèmes horizontaux. Après examen, le comité exécutif décide qu'une réunion supplémentaire d'une demi-journée devrait être envisagée le cas échéant dans ce but.

Le comité exécutif convient de la demande d'embauche de rapporteurs supplémentaires pour les groupes de travail et demande aux présidents et aux membres des GT d'en faire préalablement la demande pour que ce point soit porté à l'ordre du jour des prochaines réunions des groupes de travail.

Quant à la durée des mandats de présidents, le comité exécutif décide de limiter ceux actuellement couverts à la date du 30 septembre 2011. Après cette date, tous les présidents seront élus pour un mandat de trois ans. Le comité exécutif demande au secrétariat de faire les amendements nécessaires aux règles de procédure pour présenter cette requête à l'assemblée générale de Dublin le 28 octobre 2009.



## **9. Autres points à traiter**

Il ne reste aucun point à traiter.

## **10. Clôture de la réunion**

Le président remercie le ministère espagnol de l'environnement et du milieu rural et marin de sa générosité pour avoir gracieusement mis la salle de réunion à la disposition du CCR-EOS. Tous les participants du CCR sont également remerciés, ainsi que la Commission, l'ACCP, le secrétariat, les interprètes et le personnel technique. La réunion est close à 17'00.

**-----FIN DE LA RÉUNION-----**

## ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<b>RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR-EOS – MADRID LE 8 SEPTEMBRE 2009</b>			
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>	<b><u>Fonction</u></b>
Kristel	Adriaenssens	Secrétariat du CCR-EOS	Secrétariat du CCR-EOS
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation (SFF)	Membre du comex – président du GT1
Lloyd	Austin	RSPB Scotland	Membre du comex ( <i>en remplacement de K. Brydson</i> )
Víctor	Badiola	Organización de Productores de Pesca de Ondarroa	Membre du comex
Jacques	Bigot	ETF	Membre du comex
Ted	Breslin	Kyllibegs Fishermen's Organisation	Membre du comex ( <i>en remplacement de Sean O'Donoghue</i> )
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale	Membre du comex
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling	Membre du comex
John	Crudden	European Anglers Association	Membre du comex
Bruno	Dachicourt	CFTC	Observateur
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations	Membre du comex
Anton	Dekker	Organisation des pêches hollandaises	Membre du comex
Pedro	Galache	Community Fisheries Control Agency (CFCA)	Expert
Caroline	Gamblin	CNPMEM	Membre du comex ( <i>en remplacement de A. Gueguen</i> )
Hugo	González García	ARVI-ANASOL	Membre du comex – président du GT2
Pádraig	Gordon	Secrétariat du CCR-EOS	Secrétariat du CCR-EOS

## RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR-EOS – MADRID, LE 8 SEPTEMBRE 2009

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Fonction</u>
Béatrice	Harmel	CRPBN	Observateur
Louize	Hill	WWF-UK	Membre du Com Ex ( <i>en remplacement d'Iwan Ball</i> )
Sam	Lambourn	Président du CCR EOS	Membre du Com Ex – président du CCR-EOS
Daniel	Lefèvre	CRPBN	Observateur – président du GT3
Eduardo	Míguez López	European Ports and Auctions	Membre du Com Ex
Conor	Nolan	Secrétariat du CCR-EOS	Secrétariat du CCR-EOS
Lorcan	O’Cinnéide	IFPO	Observateur – président du GT4
Gavin	Power	FPO Irlande du Sud et de l’Ouest	Membre du Com Ex ( <i>en remplacement de G. O’Flynn</i> )
Kenneth	Patterson	DG MARE	Commission européenne
Jacques	Pichon	Association Nationale des Organisation de Producteurs (ANOP)	Membre du Com Ex
Jim	Portus	FPO Sud-ouest	Observateur – vice-président du GT3
Alexandre	Rodríguez	Secrétariat du CCR-EOS	Secrétariat du CCR-EOS
Julie	Staines	Irish Seal Sanctuary	Membre du Com Ex ( <i>en remplacement de B. Price</i> )
Despina	Symonds	EBCD	Membre du Com Ex
Paul	Trebilcock	FPO de Cornouailles	Observateur

## **ANNEXE II RÉSUMÉ DES ACTIONS ISSUES DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMEX**

<b>ACTIONS ISSUES DU DERNIER COMITÉ EXÉCUTIF (Paris, 21/04/09)</b>	<b>STATUT</b>
Lettre à la Commission concernant les mesures adoptées dans la réglementation des TAC et des quotas	FAIT – Lettre envoyée et réponse reçue de la Commission (disponible dans la section publications – voir site web)
Lettre à la Commission concernant l’harmonisation des facteurs de conversion	FAIT - Idem
Opinion du CCR-EOS à la Commission européenne concernant les rejets en mer dans les Nephrops	FAIT - Idem
Lettre à l’ACFA sur les réglementations de la politique commerciale de l’UE	FAIT – Lettre envoyée et réponse de l’ACFA (envoyer une autre lettre au Parlement européen pour mettre en place cette initiative)
lettre à la Commission demandant des éclaircissements sur la gestion du cabillaud de la zone VIId	FAIT – Lettre envoyée et réponse reçue de la Commission (voir publications)
Lettre à la Commission concernant l’interdiction de la pêche à la raie	FAIT - Idem
Lettre au Conseil et à la Commission sur les questions de contrôle	FAIT – Lettre envoyée et réponse reçue de la Commission (voir publications)
Réunions du groupe d’approche sur le merlu, l’églefin et les AMP	FAIT-les deux premiers ont eu lieu en juin-juillet et l'AMP un a été repoussé jusqu’à nouvel ordre (en cas de besoin)
Lettre au Commissaire Borg et au DG Fotiadis concernant les comptes	FAIT – Réponse reçue de la Commission : l’application de la règle sur l’insuffisance de recettes est suspendue sur l’année 4
Circulaire du Secrétariat concernant la modification des règles de remboursement	FAIT – Modifications acceptées par les membres
Diffusion d’un email par le secrétariat concernant les communications (mise en place d’un conseil de révision...)	FAIT – rapport sur la stratégie de communication renouvelé pour 2009 et conseil de révision établi de façon formelle (5 membres)
Développement d’un guide d’utilisation du forum par le secrétariat et diffusion auprès des membres	EN COURS – Premier sujet de débat en ligne : la réforme de la PCP